On m'a dit que j'avais le droit a 5 cartouches par personne alors pourquoi vous dites qu'on a le droit qu'à 1 cartouche ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 20 janvier 2009

Cet été je suis allé au Perthus et là bas il m'ont dit que j'avais le droit a 5 cartouches par personne alors pourquoi là vous dites qu'on a le droit qu'à 1 cartouche ?

Réponse :
Les renseignements que l'on vous a donnés sont erronés car le bulletin officiel des douanes est la seule référence légale en la matière

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac